

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL**  
**JEUDI 05 MARS 2026 à 18h30**

Le cinq mars deux mil vingt-six à 18h30, le conseil municipal s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal à la Mairie de Sauve, sous la présidence de M. Olivier GAILLARD, Maire.

**PRESENTS** : BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KANSTEINER / KATAN / MARION / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / TURUT

**ABSENTS EXCUSES :**

AGNIEL donne pouvoir à CIENTANNI  
MARTIGNAC donne pouvoir à CASTALDI  
ROUGE donne pouvoir à MOLINES  
VILLE

**ABSENTS :**

AUDIBERT / BIBIA / MASOT

**SECRETAIRE** : MARION

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et constate que le quorum est atteint.

Il informe qu'il convient de retirer le point à l'ordre du jour concernant la demande de subvention Fond Vert au titre des voies pompiers considérant que nous ne remplissons pas à ce jour tous les critères requis (servitude de passage et non propriétaire).

**1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU PV DU 11/12/2025**

*DELIBERATION : D01\_2026 - Adoptée à l'unanimité*

Le Conseil municipal doit désigner au début de chacune de ses séances un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**DÉSIGNE à l'unanimité**

- Monsieur Cédric MARION, adjoint au Maire, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Après désignation du secrétaire de séance, Monsieur le Maire demande si le procès-verbal du 11/12/2025 suscite des commentaires ou observations. Il indique qu'aucune remarque ne lui a été adressée.

Vu l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11/12/2025 a été transmis aux conseillers municipaux.

Il est proposé au Conseil municipal de procéder à son approbation.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE à l'unanimité**

- le Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 11/12/2025

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

## **2. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET PRINCIPAL**

M. Le Maire informe que désormais, le Compte Financier Unique remplace le compte administratif et le compte de gestion. Il s'agit d'un document unique, simplifié et harmonisé au niveau national. Par principe, avant une élection municipale, il est soumis au vote de l'équipe sortante afin qu'elle adopte ses propres comptes.

M. Le Maire informe qu'il quittera la salle au moment du débat et ne participera pas au vote et que trois délibérations feront l'objet de ce point.

### ***ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE -> DELIBERATION : D02\_2026 - Adoptée à l'unanimité***

M. Le Maire expose qu'il convient de procéder à l'élection du Président de séance pour les Comptes Financiers Uniques 2025 de la commune et du budget eau et assainissement.

Pour rappel, conformément aux dispositions de l'article L 2121-14, du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal doit procéder à l'élection d'un président dans les séances où le compte administratif est débattu.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-12 et L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

M. le Maire propose M. Jérôme CASTALDI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### **DECIDE à l'unanimité**

- De désigner M. Jérôme CASTALDI comme président de séance

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

### ***APPROBATION DU CFU 2025 -> DELIBERATION : D03\_2026 - Adoptée à l'unanimité***

M. Le Maire présente les résultats du CFU du budget principal de la commune.  
Tout d'abord en fonctionnement,

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (a)	1 760 495.67 €
Recettes (b)	2 384 368.71 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	623 873.04 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 160 640.41 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>1 784 513.45 €</b>

Il fait un point sur les résultats d'exercice en fonctionnement de 2019 à 2025 mettant en évidence les variations suivantes :

<b>2019</b>	378 233,31 €
<b>2020</b>	475 575,15 €
<b>2021</b>	557 969,15 €
<b>2022</b>	685 389,67 €
<b>2023</b>	624 882,21 €
<b>2024</b>	783 624,91 €
<b>2025</b>	623 873,04 €

Il indique que la diminution sur l'exercice 2023 s'explique par le paiement des travaux liés au sinistre. L'écart de 160 000 € entre 2024 et 2025 s'explique :

- Exercice 2024 : recette exceptionnelle du remboursement sinistre de la Mairie de 40 000 €
- Exercice 2025 : baisse de 50 000 € des dotations et des droits de mutation, 70 000 € injectés au tourisme (1.4 équivalent temps plein non compensé par l'attribution de compensation + remplacement d'un agent en maladie).

En conclusion, entre 2019 et 2024 nous avons doublé notre résultat de fonctionnement.

Cependant, M. Le Maire prévient que nous aurons 100 000 € d'économies à réaliser sur l'exercice 2026 (baisse des dotations votées dans le cadre de la Loi des Finances 2026. Les responsables de service ont travaillé dans ce sens, avec pour consigne une diminution de 10 % à appliquer.

M. Le Maire présente les résultats pour l'investissement et appelle à la vigilance concernant ces chiffres car ils dépendent fortement de la temporalité entre les travaux et la perception des subventions.

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses (a)	1 705 522.52 €
Recettes (b)	1 847 478.26 €
Solde d'exécution (c=b-a)	141 955.74 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 600 216.27 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>- 458 260.53 €</b>
<i>Restes à réaliser 2025 Dépenses</i>	335 000.00 €
<i>Restes à réaliser 2025 Recettes</i>	335 000.00 €

Le solde d'exécution de l'exercice 2025 en investissement est positif à 141 955.74 €, mais il viendra combler le déficit d'investissement antérieur de 458 260.53 €

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du débat et du vote à 18h21

La présidence est assurée par Jérôme CASTALDI, qui invite l'assemblée à débattre sur ce point.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### ARRETE

- Le compte financier 2025 pour le budget principal M57 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (a)	1 760 495.67 €
Recettes (b)	2 384 368.71 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	623 873.04 €
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	1 160 640.41 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>1 784 513.45 €</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses (a)	1 705 522.52 €
Recettes (b)	1 847 478.26 €
Solde d'exécution (c=b-a)	141 955.74 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	- 600 216.27 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>- 458 260.53 €</b>
<i>Restes à réaliser 2025 Dépenses</i>	335 000.00 €
<i>Restes à réaliser 2025 Recettes</i>	335 000.00 €

### CONSTATE

<b>RESULTATS 2025</b>	
Excédent de fonctionnement	<b>1 784 513.45 €</b>
Déficit d'investissement + Restes à réaliser	<b>- 458 260.53 €</b>
Solde global de clôture	<b>1 326 252.92 €</b>

Les restes à réaliser en dépenses : 335 000.00 €

Les restes à réaliser en recettes : 335 000.00 €

Le besoin de financement de la section d'investissement : 458 260.53 €

### APPROUVE A L'UNANIMITE (14 voix « POUR »)

- Le compte financier unique 2025 du budget principal M57 de la commune

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

Le Maire réintègre la salle à 18h28

**AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL M57->DELIBERATION : D04\_2026 - Adoptée à l'unanimité**

Le Maire indique qu'en rapprochant les sections, il est constaté :

<b>RESULTATS 2025</b>	
Excédent de fonctionnement	<b>1 784 513.45 €</b>
Déficit d'investissement + Restes à réaliser	<b>- 458 260.53 €</b>
Solde global de clôture	<b>1 326 252.92 €</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>AFFECTATION 2026</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	<b>458 260.53 €</b>
Report à nouveau de fonctionnement 002 (recettes)	<b>1 326 252.92 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	<b>458 260.53 €</b>

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré

**DECIDE à l'unanimité**

- L'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

**3. APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2025 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49**

M. Le Maire informe qu'il quittera la salle au moment du débat et ne participera pas au vote et que deux délibérations feront l'objet de ce point.

**APPROBATION DU CFU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT 2025 -> DELIBERATION : D05\_2026 - Adoptée à l'unanimité**

M. Le Maire présente les résultats du CFU du budget eau et assainissement M49 de la commune.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (a)	226 294.24 €
Recettes (b)	223 331.01 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 2 963.23€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	85 417.06 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>82 453.83 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses (a)	431 255.61 €
Recettes (b)	583 803.23 €
Solde d'exécution (c=b-a)	152 547.62 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	43 345.09 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>892.71 €</b>
Restes à réaliser 2025 Dépenses	0.00 €

<i>Restes à réaliser 2025 Recettes</i>	<i>0.00 €</i>
--	---------------

M. Le Maire indique que quelques variations peuvent arriver considérant les encaissements décalés qu'il peut y avoir (perception recettes, surtaxes...).

Monsieur le Maire quitte la séance au moment du débat et du vote à 18h31.

La présidence est assurée par Jérôme CASTALDI qui invite les membres du conseil à débattre sur le sujet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

### ARRETE

- Le compte financier 2025 pour le budget eau et assainissement M49 comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses (a)	226 294.24 €
Recettes (b)	223 331.01 €
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	- 2 963.23€
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	85 417.06 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>82 453.83 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses (a)	431 255.61 €
Recettes (b)	583 803.23 €
Solde d'exécution (c=b-a)	152 547.62 €
Solde d'exécution d'investissement reporté N-1 (d)	43 345.09 €
Résultat de clôture 2025 (e=c+d)	<b>892.71 €</b>
<i>Restes à réaliser 2025 Dépenses</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Restes à réaliser 2025 Recettes</i>	<i>0.00 €</i>

### CONSTATE

<b>RESULTATS 2025</b>	
Excédent de fonctionnement	<b>82 453.83 €</b>
Excédent d'investissement	<b>152 547.62 €</b>
Restes à réaliser	<i>0.00 €</i>
<b>Solde global de clôture</b>	<b>235 001.45 €</b>

Les restes à réaliser en dépenses : 0.00 €

Les restes à réaliser en recettes : 0.00 €

L'excédent d'investissement de la section d'investissement : 152 547.62 €

### APPROUVE A L'UNANIMITE (14 voix « POUR »)

- Le compte financier unique 2025 du budget eau et assainissement M49 de la commune

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

M. Le Maire réintègre la salle à 18h38

**AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT M49->DELIBERATION : D06\_2026 - Adoptée à l'unanimité**

M. Le Maire indique qu'en rapprochant les sections, il est constaté :

<b>RESULTATS 2025</b>	
Excédent de fonctionnement	<b>82 453.83 €</b>
Excédent d'investissement	<b>152 547.62 €</b>
Restes à réaliser	0.00 €
<b>Solde global de clôture</b>	<b>235 001.45 €</b>

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

<b>AFFECTATION 2026</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068 (recettes)	<b>458 260.53 €</b>
Report à nouveau de fonctionnement 002 (recettes)	<b>1 326 252.92 €</b>
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté 001 (dépenses)	<b>458 260.53 €</b>

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré

**DECIDE à l'unanimité**

- L'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI /DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

**4. DESIGNATION DE L'ENTREPRISE POUR LE PROGRAMME TRAVAUX DES RESEAUX HUMIDES**

*DELIBERATION : D07\_2026 - Adoptée à l'unanimité*

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux en eau potable et assainissement, priorité des schémas directeurs sur les secteurs de SEBENS / BOURBOUTELLE et Route impériale. Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80 % par le Département et l'Agence de l'Eau et nous permettront d'améliorer le rendement de l'eau et la qualité du réseau d'assainissement.

M. Le Maire rappelle la procédure suivie :

**Détail de la procédure :**

MAPA soumis à l'article R2123-1 du code de la commande publique du 01/04/2019.

Date limite de remise des offres : 23/01/2026 à 12h

Séance ouverture des plis : 23/01/2026 à 17h

Date envoi de la procédure de négociation : 26/01/2026  
DLRO : 30/01/2026 à 12h  
Estimation du MO : 3 108 791.50 € HT  
Critères de choix : - Valeur technique 60 % / Prix : 40 %

La consultation en procédure adaptée a été lancée le 16/12/2025 pour une remise des offres le 23/01/2026 à 12h. Il s'agit d'un marché unique.

La CAO s'est réunie le 23/01/2026 à 17h pour l'ouverture des plis et a acté 2 candidatures. Le groupement BENOI RENE ET FILS / SRC / AMIANTE CEVENNES pour un montant de 2 699 441 € HT et SOGEA SUD HYDRAULIQUE pour un montant de 3 509 686 € HT.

Suite à négociation, le groupement BENOI RENE ET FILS / SRC / AMIANTE CEVENNES a proposé un rabais commercial à hauteur de 1% ramenant le prix à 2 672 446.59 € HT et l'entreprise SOGEA SUD HYDRAULIQUE n'a pas revu sa proposition. L'analyse des offres intervenue le 06/02/2026 a permis de désigner l'attributaire.

L'analyse des offres fait apparaitre les résultats finaux suivants :

BENOI RENE ET FILS / SRC / AMIANTE CEVENNES :

- Valeur technique : 57/60
- Prix : 40/40
- Total : 97/100

SOGEA SUD HYDRAULIQUE :

- Valeur technique : 28.2 / 60
- Prix : 30.46 / 40
- Total : 58.66 / 100

Après présentation du rapport d'analyse des offres,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré

#### **DECIDE**

- d'attribuer le marché au groupement BENOI RENE ET FILS / SRC / AMIANTE CEVENNES, pour un montant de 2 672 446.59 € HT
- Autorise le Maire, ou son représentant, à signer le marché avec l'entreprise retenue ainsi que tout autre document s'y rapportant
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune en 2026

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

M. Le Maire informe que l'ordre de service de commencement d'exécution sera établi le lundi 09 mars 2026.

Le lieu de démarrage sera déterminé durant la phase de préparation de chantier selon les priorités en collaboration avec SUEZ.

**5. DEMANDE DE SUBVENTION FOND VERT (PHASE 2) POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE FLORIAN**

*DELIBERATION : D08\_2026 - Adoptée à l'unanimité*

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une demande de subvention FOND VERT avait été adressée aux services de l'ETAT en 2024 pour le projet de rénovation énergétique de l'école Florian.

La demande portait sur des travaux d'un montant de 1 692 000 € HT.

Un avis favorable a été rendu et nous savons que nous pouvons compter sur le soutien financier de l'ETAT pour un montant total de 550 000 €.

Cependant, les services instructeurs ont demandé à phaser le projet en 2, nous notifiant une subvention de 275 000 € sur un montant de travaux (phase 1) à 846 000 € HT.

Le chantier devrait débuter en 2027.

Afin de prendre en compte ce phasage et à la demande des services instructeurs, il convient de prendre une nouvelle délibération selon le plan de financement ci-dessous :

<b>Plan de financement de l'opération : REHABILITATION THERMIQUE ECOLE FLORIAN</b>		
<b>Coût estimatif de l'opération</b>		
<b>Nature des dépenses</b>	<b>Phase 1 – Montants HT</b>	<b>Phase 2 – Montants HT</b>
Maitrise d'œuvre	84 000,00 €	84 000,00 €
Diagnostic, relevés	42 000,00 €	- €
<b>TOTAL ÉTUDES, MO ET DIAGNOSTICS</b>	<b>126 000,00 €</b>	<b>84 000,00 €</b>
Travaux	613 000,00 €	722 000,00 €
Imprévus et frais annexes	107 000,00 €	40 000,00 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>720 000,00 €</b>	<b>762 000,00 €</b>
<b>Total dépenses par tranches</b>	<b>846 000,00 €</b>	<b>846 000,00 €</b>
<b>COUT TOTAL PRÉVISIONNEL HT PHASE 1 ET PHASE 2</b>	<b>1 692 000,00 €</b>	
<b>Ressources prévisionnelles de l'opération</b>		
	<b>Phase 1 – Montants</b>	<b>Phase 2 – Montants</b>
<b>Financements</b>	<b>Montant</b>	<b>Montant</b>
FOND VERT - ETAT	275 000,00 €	275 000,00 €
Conseil Régional	100 000,00 €	
Conseil Départemental	220 396,00 €	
Fond propres	250 604,00 €	71 000,00 €
Emprunt		500 000,00 €
<b>Total recettes par tranches</b>	<b>846 000,00 €</b>	<b>846 000,00 €</b>
<b>RECETTES - TOTAL GÉNÉRAL PHASE 1 + PHASE 2</b>	<b>1 692 000,00 €</b>	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DECIDE à l'unanimité**

- Le phasage du projet tel que demandé par les services instructeurs de l'Etat
- D'acter la subvention de l'Etat pour la phase 1 d'un montant de 275 000 €
- De solliciter une subvention d'un montant de 275 000 € auprès de l'Etat dans le cadre du dispositif Fond Vert pour la phase 2 et pour un montant de travaux de 846 000 € HT
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier
- D'inscrire les crédits au budget de la commune

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

## **6. CONVENTION DE GESTION POUR L'AIRE DE COVOITURAGE AVEC LE DEPARTEMENT**

*DELIBERATION : D09\_2026 - Adoptée à l'unanimité*

M. Le Maire expose que le Département du Gard, lors de la commission permanente du 20/02/2026, a décidé d'approuver la convention du transfert de gestion relative à l'aire de covoiturage située entre la RD999 et le chemin des Oules.

Le Département ayant réalisé les travaux, il nous appartient de prendre en gestion l'entretien de l'aire de covoiturage.

Carolle TURUT demande si des bornes de recharges seront installées sur le site. M. Le Maire répond que de 2 nouvelles bornes en charge rapide sont prévues au cimetière.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

### **APPROUVE à l'unanimité**

- La convention de transfert de gestion telle qu'annexée pour l'entretien de l'aire de covoiturage située entre la RD999 et le chemin des Oules.
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire
- Que les crédits seront inscrits au budget 2026

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

## **7. CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL**

*DELIBERATION : D10\_2026 - Adoptée à l'unanimité*

M. Le Maire expose que dans le cadre de la réhabilitation de la parcelle Bel Air et du Château et afin de restaurer et sécuriser les abords du site, l'association CONCORDIA propose l'intervention d'un chantier d'insertion international pour exécuter des travaux de restauration et la sécurisation d'un mur de clôture en pierre.

Considérant que nous n'avons pas les moyens humains en interne pour réaliser ces travaux et afin que ces travaux puissent se faire rapidement, il est opportun de faire appel à un prestataire extérieur. Le chantier se déroulerait du 13/05/2026 au 29/05/2026.

L'action sera réalisée en étroite collaboration avec l'association SAUVE EST LA.

Julie KATAN demande si le portail sur le site sera remis ?

Olivier GAILLARD répond que l'ouverture restera présente pour laisser le passage aux véhicules de chantier qui interviendront dans le cadre de l'appel d'offres qui a été lancé pour la restauration des murs du château et dont l'ouverture des plis s'est réalisée ce soir.

Il indique que les bénévoles intervenants seront encadrés par deux professionnels et que la commune aura à sa charge l'achat des matériaux (ciment,...) et leur acheminement.

La convention annexée à la présente délibération détaille les engagements de la commune et de l'association CONCORDIA et détermine les conditions financières qui s'élèvent à 5 600 € (100 € d'adhésion à l'association compris).

Des acomptes seront versés selon les modalités déterminées dans la convention.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

### **APPROUVE à l'unanimité**

- La convention de partenariat relative à la mise en œuvre d'un chantier international établie avec l'association CONCORDIA
- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire
- Que les crédits seront inscrits au budget 2026
- 

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI / DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

## **8. CREATION DE POSTE**

*DELIBERATION : D11\_2026 - Adoptée à l'unanimité*

M. Le Maire rappelle qu'un appel à candidature a été lancé suite à la demande de mutation du Garde Champêtre de la commune.

Plusieurs candidats ont été reçus et le choix s'est porté sur une policière municipale. Lors d'un prochain conseil municipal nous supprimerons le poste du garde champêtre afin de mettre à jour le tableau des effectifs.

Afin de répondre au besoin des services, il convient de créer un emploi permanent de Brigadier-Chef Principal pour une durée de 35h semaine à compter du 01/04/2026.

<b>Création</b>	<b>Service</b>	<b>A compter du</b>	<b>Observations</b>
Brigadier-Chef Principal (Filière Police municipale) Titulaire – 35h	Police	01/04/2026	Suite à mutation agent

Considérant qu'il convient, à ce titre, de créer un emploi relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale, au grade de brigadier-chef principal, à temps complet

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,  
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**DECIDE à l'unanimité**

- La création de poste suivante :

<b>Création</b>	<b>Service</b>	<b>A compter du</b>
Brigadier-Chef Principal (Filière Police municipale) Titulaire – 35h	Police	01/04/2026

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence
- Que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

**Pour :** AGNIEL / BUENDIA / CASTALDI / CIENTANNI /DURAND / GAILLARD / KATAN / KANSTEINER / MARION / MARTIGNAC / MOLINES / OCHRYMCZUK / PICAS / ROUGE / TURUT

**Contre :**

**Abstentions :**

Fin de séance 19h30